Accusé de réception en préfecture 013-241300276-20150219-2015\_B086-DE

Date de télétransmission : 23/02/2015 Date de réception préfecture : 23/02/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 FEVRIER 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015\_B086

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Autorisation de signer un avenant n°1 à la convention relative au financement du transport scolaire entre la CPA et le SMITEEB

Le 19 février 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Font d'Aurumy à Fuveau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 février 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

#### **Etaient Présents:**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aixen-Provence - BURLE Christian, membre du bureau, Peynier - CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset -CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence - DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon - FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès - FERAUD Jean-Claude, viceprésident, Trets - FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat -GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet - LHEN Hélène, viceprésident, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc - SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

#### Excusé(e)s avec pouvoir:

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à DAGORNE Robert – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade, donne pouvoir à ALBERT Guy – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à FREGEAC Olivier

#### Excusé(e)s:

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.



DGA Mobilité et Infrastructures de Transport Service Support YP 03\_2\_04

#### **BUREAU DU 19 FÉVRIER 2015**

Rapporteur: Guy BARRET

Politique publique: Aménagement du territoire

<u>Thématique</u>: Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

Objet: Autorisation de signer un avenant n°1 à la convention relative au financement

du transport scolaire entre la CPA et le SMITEEB

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La convention signée le 13 juin 2008 entre la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et le Syndicat Mixte des Transporteurs de l'Est de l'Etang de Berre (S.M.I.T.E.E.B) ayant pour objet de définir les modalités de financement des services de transports scolaires exploité dans le périmètre du S.M.I.T.E.E.B doit être modifiée, par voie d'avenant, afin de prendre en considération un changement dans leur mode d'exploitation.

#### Exposé des motifs :

Dans le cadre du renouvellement de ces marchés arrivés à échéance, le S.M.I.T.E.E.B a pour des raisons économiques décidé de confier au délégataire de son réseau urbain, la société des Autobus de l'Etang, l'exploitation de certains services de transport scolaires dédiés.

Dans ces conditions:

 Les services de transport scolaires sections primaire et maternelle sur la commune de Vitrolles seront réalisés par la société Autobus de l'Etang, délégataire du réseau du SMITEEB « les Bus de l'Etang », notamment le circuit 37 qui desservira l'école des Vignettes auparavant confié au Transporteur Trans Provence dans le cadre d'un marché public.

Pour le financement de ces services scolaires, la dépense est désormais intégrée à la contribution financière forfaitaire réglée mensuellement au délégataire du réseau.

 Les services de transport scolaires sections primaire et maternelle sur la commune des Pennes-Mirabeau seront réalisés dans le cadre d'un marché public attribué aujourd'hui à la société Suma.

Pour le financement de ceux-ci, le transporteur facture mensuellement les services exécutés au SMITEEB qui les mandate dans les délais réglementaires. Les circuits et les dépenses correspondantes sont en annexe du présent avenant.

Le transfert d'une partie de cette prestation de transport scolaire à la Délégation de Service Public engendre une économie substantielle de l'ordre de 29 000€ HT par an. Cet avenant à la convention modifie également la périodicité du remboursement de la CPA au SMITEEB qui devient mensuelle au lieu de trimestrielle.

Les autres clauses de la convention initiale restent inchangées.

#### Visas:

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des Transports;

VU la loi n° n°82-1153 d'Orientation des Transports Intérieurs du 30 décembre 1982 et ses modifications ;

VU la délibération n°2008\_B103 du 10 juin 2008 portant convention entre la CPA et le SMITEEB sur l'organisation des transports scolaires des communes de Vitrolles et Les Pennes Mirabeau;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion de tous contrats et conventions réserve faite de la délégation consentie par le Conseil au Président ;

VU l'avis de la Commission aménagement de l'espace et mobilité en date du 3 février 2015 ;

#### **Dispositif**:

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ➤ APPROUVER l'avenant n°1 à la convention entre la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et le Syndicat Mixte des Transporteurs de l'Est de l'Etang de Berre ;
- AUTORISER Madame le Président ou son représentant à signer le présent avenant à la convention entre la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et le Syndicat Mixte des Transporteurs de l'Est de l'Etang de Berre et tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;
- ➤ DIRE que les dépenses seront imputées au Budget Annexe des transports publics nature 658, et au Bugdet Général de la collectivité nature 6554 fonction 255 ;

#### AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX ET LE S.M.I.T.E.E.B

### ORGANISATION DU FINANCEMENT DES SERVICES DE TRANSPORTS SCOLAIRES EXPLOITES DANS LE PERIMETRE DU S.MI.T.E.E.B.

#### **ENTRE LES SOUSSIGNES:**

**LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX** ci-après dénommée la C.P.A, représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI, agissant en qualité de Président, dûment habilitée par délibération du Bureau Communautaire en date du 19 février 2015

ET

LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DE L'EST DE L'ETANG DE BERRE, le S.MI.T.E.E.B., représenté par Monsieur Claude PICCIRILLO, agissant en qualité de Président, dûment habilité par délibération du Comité Syndical en date du

#### PREAMBULE:

Conformément à l'article 2 des statuts du SMITEEB, ce dernier se charge d'organiser les dessertes de transports scolaires dédiées (sections primaire et maternelle) dans les communes concernées par son réseau de transport urbain, en accord avec les communautés regroupées dans le syndicat.

La convention signée le 13 juin 2008 entre la CPA et le SMITEEB ayant pour objet de définir les modalités de financement des services de transports scolaires exploités dans le périmètre du S.MI.T.E.E.B doit être modifiée afin de prendre en considération le nouveau mode d'exploitation de certains services de transport et les nouveaux exploitants.

En effet, dans le cadre du renouvellement de ces marchés arrivés à échéance, le Smiteeb a pour des raisons économiques décidé de confier au délégataire du réseau Urbain, la société Autobus de l'Etang, l'exploitation de certains services de transport scolaires dédiés lorsque les offres des entreprises consultées dans le cadre d'une procédure de marché public étaient moins compétitives.

#### Dans ces conditions:

- les services de transport scolaire sections primaire et maternelle sur la commune de Vitrolles seront réalisés par la société Autobus de l'Etang, délégataire du réseau du Smiteeb « les Bus de l'Etang »
- les services de transports scolaires sections primaire et maternelle sur la commune des Pennes Mirabeau seront réalisés par la société Suma dans le cadre d'un marché public

#### IL A ETE EXPOSE PUIS CONVENU CE QUI SUIT :

#### Article 1 – Modification de la convention initiale

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 1 de la convention portant financement des services de transports scolaires organisés par le Smiteeb.

#### Article 2 - Financement des services de transports scolaires organisés par le Smiteeb

Le texte de l'article 1 de la convention est modifié comme suit :

« Les services de transports scolaires (sections primaire et maternelle) de la commune de Vitrolles définis en collaboration avec la commune sont exploités dans le cadre de la Délégation de Service Public attribuée par le Smiteeb à la société Autobus de l'Etang.

Cette dépense est intégrée à la contribution financière forfaitaire réglée mensuellement au délégataire du réseau « Les Bus de l'Etang ».

Les services de transports scolaires (sections primaire et maternelle) de la commune des Pennes Mirabeau définis en collaboration avec la commune concernée sont exploités conformément au marché attribué par le Smiteeb.

Le transporteur facture mensuellement les services exécutés au Smiteeb qui les mandate dans les délais règlementaires.

Les circuits ainsi que la dépense correspondante sont joints en annexe du présent avenant.

Le Smiteeb transmettra un appel de fond mensuel à la C.P.A pour être remboursé. Les prestations réalisées à partir de la rentrée scolaire de septembre 2014 par le délégataire du réseau « Les Bus de l'Etang » seront compensées pour un montant de 41 116,24€.

#### Article 3 - Prise d'effet

Le présent avenant prend effet à compter du 1er mars 2015.

#### Article 4 - Autres clauses

Toutes les clauses de la convention non modifiées par le présent avenant restent valables.

Fait en deux exemplaires originaux

A , le A , le

Le Président du Syndicat Mixte des Transports de l'Est de l'Etang de Berre

le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

Claude PICCIRILLO

Maryse JOISSAINS MASINI

#### ANNEXE 1 - CRARACTERISTIQUE DES SERVICES

#### DESSERTE DES ECOLES PRIMAIRES COMMUNDE DES PENNES MIRABEAU - CIRCUIT N° 5-1

Établissement desservi :

ECOLE PRIMAIRE CASTEL HÉLÈNE (Desserte le matin uniquement)

**EXPLOITANT: SNT SUMA** 

#### **CARACTERISTIQUES DU SERVICE:**

#### Lleux de prise en charge et points de ramassage :

- ⇒ Lieux de prise en charge et points de ramassage : Victor Hugo (prise en charge accompagnatrice), Le Brusc Plan des Pennes la Culasse G.S. CASTEL HELENE.
- ⇒ Itinéraire : Avenue Victor Hugo Square Général de Gaule R.N. 368 Chemin du Plan des Pennes RN 368.

#### Horaires et jours de fonctionnement :

Horaire d'arrivée à l'établissement scolaire : 8H20

	ALLER
Jours de fonctionnement	LM Me JV
Départ	Victor Hugo
Horaire	8H00
KM trajet simple hors HLP	10,3 km
Matériel mis en place	Standard 55/60 places

# DESSERTE DES ECOLES PRIMAIRES DE VITROLLES

## DSP DES BUS DE L'ETANG CIRCUIT 37 VITROLLES – ECOLE DES VIGNETTES

#### ITINERAIRE 1 - VITROLLES - ECOLE DES VIGNETTES

ALLER	LM Me JV	
Pierre Plantée	07:35	
Drailles des Triballes	07:45	
Les Tamaris	07:56	
Henri Loubet	08:09	
Chemin du Lion	08:15	
Ecole des Vignettes	08:20	
Pierre Plantée	08:40	

RETOUR	Me	LM JV
Pierre Plantée	11:40	15:40
Ecole des Vignettes	11:55	15:50
Drailles des Triballes	12:20	16:17
Les Tamaris	12:25	16:20
Henri Loubet	12:30	16:25
Chemin du Lion	12:35	16:30
Pierre Plantée	12:40	16:40

# ITINERAIRE 2 - VITROLLES - ECOLE DES VIGNETTES PAR CAMPING MARINA

ALLER	LM Me JV	
Pierre Plantée	07:45	
Camping Marina	07:55	
Ecole des Vignettes	08:20	
Pierre Plantée	08:40	

RETOUR	Me	LM JV
Pierre Plantée	11:40	15:40
Ecole des Vignettes	11:55	15:50
Camping Marina	12:15	16:15
Pierre Plantée	12:40	16:40

### ANNEXE 2 - COUT DES SERVICES

Commune N° circuit	Transporteur	tarifs Journalier HT au 01/09/2014	2e et 3e T 2014/2015 TTC	1er T 2015/2016 TTC (estimation augmentation de 2,5 %)
Desserte Ecoles Primaire de Vitrolles Circuits des Vignettes	DSP Bus de l'ETANG sous/total	392,05	33 324,25 33 324,25	27 727,74 27 727,74
Desserte Ecoles Primaire des Pennes Mirabeau Circult 5.1 LM Me JV	SNT sous/total	150,60	17 725,62 17 725,62	11 716,30 <b>11 716,3</b> 0
A LA CHARGE DE LA COM	MUNAUTE DU PAYS D'	AIX	51 049,87	39 444,04
			Année 2015	90 493,91

#### II - DGD A REVERSER A LA CPA

	2014
Montant de la DGD perçue	626 309,08
D.G.D. de Berre l'Etang	89 477,02
D.G.D. s/ les communes de Gignac, St Victoret,	536 832,06
Marignane et Vitrolles à répartir sur MPM et CPA	
Clé de répartition pour la C.P.A.	57%
QUOTE PART DGD DE LA C.P.A.	305 994,27

#### DESSERTE DES ECOLES PRIMAIRES COMMUNDE DES PENNES MIRABEAU - CIRCUIT N° 5-1

Établissement desservi :

ECOLE PRIMAIRE CASTEL HÉLÈNE

( Desserte le matin uniquement)

**EXPLOITANT: SNT SUMA** 

#### **CARACTERISTIQUES DU SERVICE:**

#### Lieux de prise en charge et points de ramassage :

- ⇒ Lieux de prise en charge et points de ramassage : Victor Hugo (prise en charge accompagnatrice), Le Brusc Plan des Pennes la Culasse G.S. CASTEL HELENE.
- ⇒ Itinéraire : Avenue Victor Hugo Square Général de Gaule R.N. 368 Chemin du Plan des Pennes RN 368.

#### Horaires et jours de fonctionnement :

Horaire d'arrivée à l'établissement scolaire : 8H20

	ALLER
Jours de fonctionnement	LM Me JV
Départ	Victor Hugo
Horaire	8H00
KM trajet simple hors HLP	10,3 km
Matériel mis en place	Standard 55/60 places

## DESSERTE DES ECOLES PRIMAIRES DE VITROLLES

# DSP DES BUS DE L'ETANG CIRCUIT 37 VITROLLES – ECOLE DES VIGNETTES

#### ITINERAIRE 1 - VITROLLES - ECOLE DES VIGNETTES

ALLER	LM Me JV	
Pierre Plantée	07;35	
Drailles des Triballes	07:45	
Les Tamaris	07:56	
Henri Loubet	08:09	
Chemin du Lion	08:15	
Ecole des Vignettes	08:20	
Pierre Plantée	08:40	

RETOUR	Me	LM JV
Pierre Plantée	11:40	15:40
Ecole des Vignettes	11:55	. 15:50
Drailles des Triballes	12:20	16:17
Les Tamaris	12:25	16:20
Henri Loubet	12:30	16:25
Chemin du Lion	12:35	16:30
Pierre Plantée	12:40	16:40

# ITINERAIRE 2 - VITROLLES - ECOLE DES VIGNETTES PAR CAMPING MARINA

ALLER	LM Me JV	
Pierre Plantée	07:45	
Camping Marina	07:55	
Ecole des Vignettes	08:20	
Pierre Plantée	08:40	

RETOUR	Me	LM JV
Pierre Plantée	11:40	15:40
Ecole des Vignettes	11:55	15:50
Camping Marina	12:15	16:15
Pierre Plantée	12:40	16:40

### ANNEXE 2 - COUT DES SERVICES

Commune N° circuit	Transporteur	tarifs Journaller HT au 01/09/2014	2e et 3e T 2014/2015 TTC	1er T 2015/2016 TTC (estimation augmentation de 2,5 %)
Desserte Ecoles Primaire de Vitrolles Circuits des Vignettes	DSP Bus de l'ETANG sous/total	392,05	33 324,25 33 324,25	27 727,74 27 727,74
<u>Desserte Ecoles Primaire</u> <u>des Pennes Mirabeau</u> Circult 5.1 LM Me JV	SNT sous/total	150,60	17 725,62 17 725,62	11 716,30 11 716,30
A LA CHARGE DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX		51 049,87	39 444,04	
			Année 2015	90 493,91

#### II- DGD A REVERSER A LA CPA

	2014	
Montant de la DGD perçue	626 309,08	
D.G.D. de Berre l'Etang	89 477,02	
D.G.D. s/ les communes de Gignac, St Victoret,	536 832,06	
Marignane et Vitrolles à répartir sur MPM et CPA	-	
Clé de répartition pour la C.P.A.	57%	
QUOTE PART DGD DE LA C,P,A,	305 994,27	

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Autorisation de signer un avenant n°1 à la convention relative au financement du transport scolaire entre la CPA et le SMITEEB

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix Maryse JOISSAINS MASINI

2 0 FEV. 2015